

# Comment “libérer” les médecins des tâches administratives?

Le 8 février 2023, François Braun, le ministre de la Santé, a annoncé 15 mesures pour supprimer, simplifier ou numériser les tâches administratives effectuées par les médecins.

Sur la base de leurs recommandations, des témoignages recueillis auprès des professionnels de terrain et des remontées nombreuses des CNR (Conseil National de la Refondation) territoriaux “Santé”, le ministre s’est engagé à mettre en œuvre ces mesures pour leur redonner du temps médical et améliorer durablement leurs conditions d’exercice. Le ministre a rappelé également l’importance du déploiement massif des assistants médicaux pour contribuer à ce gain de temps médical.

## **Le plan d’action repose sur 5 grands chantiers :**

- Certificats médicaux : ils deviennent l’exception.
- Transmission des pièces justificatives par les médecins libéraux à l’Assurance maladie : “vers le zéro papier”.
- Faciliter la gestion administrative des patients en affections de longue durée (ALD) : “limiter les sollicitations inutiles pour les médecins libéraux”.
- Intégrer les outils du numérique en santé dans la pratique quotidienne des médecins.
- Fluidifier les relations entre l’Assurance maladie et les médecins libéraux.